

## Refus collectif de participer à la suppression de la formation des maîtres

Dans le cadre de la « réforme de la formation des maîtres » (mastérisation), le Ministère, dans le but de réaliser des économies et sans nullement se soucier de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves, a décidé de bouleverser les conditions de « stage » pour les lauréats de concours dès la prochaine rentrée. Les lauréats de concours affectés dans l'académie de Lille le seront sur... 18h (au lieu de 6 à 8h actuellement, et de 4 à 6h il y a quelques années) donc à temps complet !! Ils seront donc mis directement sur le terrain à *temps plein* en sortant de la fac, sans formation réelle et sans recul. Ils auront quelques semaines de formation pendant lesquelles ils seront déchargés de cours dans leur établissement et remplacés. Leurs élèves verront se succéder 2 ou 3 professeurs pendant l'année, dans le « meilleur » des cas, c'est-à-dire si le rectorat trouve des remplaçants en cours d'année, malgré la pénurie de plus en plus criante. Les conditions d'entrée dans le métier et la qualité de l'enseignement dispensé s'en trouveront fortement dégradées ! Il y aura des postes bloqués dans les établissements pour accueillir à temps plein ces lauréats de concours, et **au niveau national, la manœuvre permet de supprimer 3000 postes d'enseignants (sur les 16.000 au total).**

Parallèlement, la circulaire du 27 août 2009 prévoit la mise en place de stages «en responsabilité » pour les étudiants candidats aux concours : l'étudiant sera placé seul devant des classes (sans la présence d'un tuteur dans la salle), en position de remplaçant non qualifié et rémunéré comme vacataire, pour une durée pouvant aller jusqu'à 108 heures, soit 6 semaines de remplacement à temps complet ! Il s'agit ni plus ni moins d'une systématisation du recours à la précarité, d'une utilisation des étudiants comme moyens de remplacement non qualifiés. Et ce dispositif est censé remplacer l'actuelle année de formation rémunérée (stages divers alternant formation et pratique sur le terrain en présence de tuteurs). **Là encore, le but est bien de faire des économies même si cela dégrade la qualité de l'enseignement.**

Nous nous opposons à la systématisation du recours à des étudiants comme moyens de remplacement non qualifiés et précaires : les remplacements doivent être effectués par des personnels formés et titulaires en nombre suffisant (TZR). Nous dénonçons de la même manière l'affectation des lauréats de concours sur des postes à temps plein, alors qu'ils n'auront bénéficié d'aucune formation véritable.

**En conséquence, nous sommes au regret de vous informer que nous ne participerons pas à la mise en place des « stages en responsabilité » pour les étudiants, ni à l'accueil des lauréats de concours qui seraient affectés à temps plein dans notre établissement sans formation digne de ce nom : nous refuserons toute fonction de tuteur ou professeur référent dans ces conditions, et demandons au Ministère de renoncer à cette réforme, véritable régression en matière de formation professionnelle des enseignants.** La formation des maîtres doit certes être repensée, mais dans le sens d'une amélioration, et cela dans l'intérêt des élèves comme des personnels.

**Etablissement :** .....

NOM-Prénom	Discipline	Signature



